

16 avril 2015

Les résultats de l'enquête nationale sur les jeux d'argent et de hasard menée en collaboration par l'Observatoire des jeux et l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé en 2014 ont été présentés et discutés lors des réunions de l'Observatoire des Jeux des 14 janvier et 27 février 2015.

Les membres de l'Observatoire des jeux¹, unanimement, ont souhaité apporter sur ces résultats les commentaires suivants :

Les membres de l'ODJ se félicitent du renouvellement d'une enquête nationale sur les jeux d'argent et de hasard.

La réalisation d'une deuxième enquête en 2014, quatre ans après celle réalisée en 2010 juste avant le changement du cadre législatif sur les jeux d'argent et de hasard, permet de comparer les résultats à ceux de la précédente et ainsi de documenter l'évolution, sur cette période, des pratiques de jeux des Français, de leur fréquence, de leur intensité ainsi que de l'importance des dommages engendrés. Un jugement peut ainsi être porté sur les possibles conséquences imputables à ce changement.

Les membres de l'ODJ soulignent les principaux enseignements à tirer de ces résultats.

- 1- En 2014, 74,0 % des Français âgés de 15 à 75 ans déclarent avoir joué au moins une fois à un jeu d'argent et de hasard au cours de leur vie et 56,2 % au moins une fois au cours de l'année écoulée. Ils jouent principalement sur des supports traditionnels ; seulement 7,3 % des joueurs ont pratiqué cette activité au cours de l'année écoulée sur Internet, soit une prévalence du jeu en ligne en population générale de 4,1 %.
- 2- La proportion de Français ayant pratiqué des jeux d'argent et de hasard au cours de l'année écoulée a très sensiblement augmenté depuis 2010, passant de 46,4 à 56,2 %, soit une augmentation de près de 10 points.
- 3- Une large majorité des personnes pratiquant des jeux d'argent et de hasard le font de manière occasionnelle et non problématique. Au regard de l'indice canadien du jeu excessif (ICJE) et rapporté à l'ensemble de la population, on estime à 2,2 % le nombre de joueurs « à risque modéré » et 0,5 % le nombre de joueurs « excessifs » soit respectivement, environ 1 million d'une part et 200 000 Français d'autre part.
- 4- La prévalence de « jeu excessif » reste stable entre 2010 et 2014. Mais la prévalence de « jeu à risque modéré » a significativement augmenté sur cette même période, passant de 0,9 % à 2,2 % (une partie de cette augmentation étant due à une

¹ Charles Coppolani, Jean-Michel Costes, Jeanne Etiemble, Olivier Gérard, Hélène Gisserot, Jean-Pol Tassin, Christiane Therry, Marc Valleur

amélioration méthodologique dans l'enquête 2014 qui permet de mieux repérer ces comportements de jeu).

- 5- Les joueurs problématiques (joueurs à risque modéré ou excessifs) sont plus jeunes que l'ensemble des joueurs. Ils appartiennent à des milieux sociaux plus modestes et sont moins diplômés qu'eux. Sur le plan professionnel, ils sont moins actifs que l'ensemble des joueurs. D'autre part, un joueur problématique sur trois est chômeur ou étudiant.
- 6- Les difficultés rencontrées par une partie des joueurs en raison de leur activité de jeu d'argent et de hasard sont liées à leurs habitudes et pratiques de jeux. Une fréquence ou une dépense de jeu élevée, la pratique de certaines activités (poker, jeux de casino ou paris sportifs et hippiques), la multi-activité, le fait de jouer à ces jeux d'argent sur Internet sont des facteurs prédictifs significatifs de jeu problématique.
- 7- Un jeune mineur, âgé de 15 à 17 ans, sur trois (32,9 %) déclare avoir joué au moins une fois à un jeu d'argent et de hasard au cours de l'année écoulée. Chez les joueurs mineurs, les activités principalement pratiquées sont dans l'ordre décroissant : les jeux de grattage (66,5 %), les paris sportifs (31,7 %) et les jeux de tirage (22,4 %).
- 8- Parmi les mineurs qui ont joué au moins une fois au cours de l'année écoulée, 25,4 % sont classés « à faible risque » et 11,0 % « problématique » (regroupant « risque modéré » et « excessif »). Précisons que ces chiffres sont obtenus avec le questionnaire ICJE plus adapté aux adultes qu'aux mineurs.

Les membres de l'ODJ font part de leur préoccupation sur deux points en particulier.

- 1- La loi de 2010 visait dans ses objectifs la maîtrise des problèmes liés au développement de l'offre de jeux. A cet égard, on constate que le nombre de joueurs « excessifs », en grande difficulté avec leur activité est resté stable, mais que celui des joueurs à « risque modéré » de dommages liés à leur activité ludique s'est notablement accru. Dans ce contexte, le défi à relever est d'élargir le repérage précoce de ces joueurs, qui expriment très rarement un besoin d'aide, et de leur proposer des formes d'interventions préventives efficaces. Ces joueurs, représentent une population cible pour les dispositifs de prévention susceptibles d'éviter que s'accroissent leurs problèmes et le basculement dans l'addiction au jeu. Aujourd'hui, ce dispositif est insuffisant et mal connu par ces joueurs et leur entourage.
- 2- Un autre fondement de la politique publique sur les jeux d'argent concerne l'interdiction de l'offre de jeux aux mineurs. Sur ce sujet, les résultats de la présente enquête sont préoccupants ; cette interdiction semble, dans les faits, assez peu effective. Près d'un jeune mineur (âgé de 15 à 17 ans) sur trois joue, et plus d'un jeune mineur joueur sur dix rencontre des problèmes liés à cette pratique. Ce problème concerne principalement l'offre de jeux déployée par la FDJ qui, pourtant, met en avant cette question dans sa stratégie de « jeu responsable » et y consacre des moyens certains. Mais les résultats peu probants incitent à revoir, corriger et réévaluer cette stratégie.

Ces constats amènent les membres de l'ODJ à faire les recommandations suivantes.

En matière de politique publique,

1. Progresser avec détermination vers une identification des joueurs pour toutes les activités de jeu d'argent et de hasard.

Cette identification effective sur l'offre légale de jeu en ligne fait la preuve de son utilité dans la prévention du jeu des mineurs et pour les possibilités qu'elle ouvre en matière de repérage des pratiques problématiques et d'intervention préventive précoce. Elle permettrait également de mieux prendre en compte la multi activité, facteur prédictif du jeu problématique. Dans le champ du jeu en ligne, une diminution de la durée du compte provisoire rendrait encore plus efficace la prévention du jeu des mineurs.

2. Développer une offre de prévention ciblant les pratiques de jeu à risque modéré.

Ce domaine d'intervention est le maillon faible du dispositif français mis en place en réponse au jeu problématique. Une stratégie globale devrait être définie et mise en œuvre en la matière. Elle devrait s'appuyer sur les enseignements que l'on peut tirer de cette enquête sur les facteurs à risque de jeu problématique et ainsi mieux les prendre en compte. Il s'agirait aussi de renforcer l'information auprès des joueurs et de leur entourage.

3. Revoir, corriger et réévaluer les stratégies de prévention du jeu des mineurs.

La vérification systématique de l'âge des jeunes joueurs est un moyen efficace pour améliorer l'effectivité de l'interdiction de l'offre de jeu aux mineurs. Une révision de politique de « jeu responsable » orientée vers une obligation de résultats et non plus de moyens y contribuerait également ainsi qu'une sensibilisation des parents au rôle pédagogique qui est le leur en cette matière.

En matière d'études et de recherches,

1. Renouveler une enquête nationale dans un délai similaire.

L'analyse des évolutions entre 2010 et 2014 nous montre que le phénomène des jeux peut connaître des évolutions sensibles sur une période assez courte. Un délai de quatre ans semble adapté pour pouvoir documenter les évolutions à venir.

2. Réaliser des études spécifiques sur certaines pratiques de jeu.

D'ici le renouvellement d'une enquête nationale, certains sujets mis en relief en 2014, mériteraient des investigations spécifiques. L'enquête 2014 qui portait sur l'ensemble des activités de jeu, ne donne que des informations limitées sur les pratiques spécifiques à chacune de ces activités. Il serait nécessaire de pallier cette lacune en réalisant des études ou enquêtes ciblant certaines pratiques : les jeux de casino, le poker, les paris sportifs et le jeu en ligne. Une investigation approfondie du jeu des mineurs (sur un échantillon plus large) serait également nécessaire.

3. Soutenir des projets de recherche sur les mesures de prévention efficaces.

La thématique de la recherche de dispositifs ou actions de prévention efficaces ciblant les pratiques de jeu à risque modéré devrait pouvoir être inscrite dans les appels à projets de recherche mis en œuvre par les acteurs légitimes et la recherche en santé publique.